

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le sept avril deux mille seize, à vingt heures, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30/03/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Bernard DUMONT, Bernard POUSSIN, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Catherine CELESTIN, Roger CLEDAT, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Alain GONZALES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Sébastien MOREAU, Christine RIFFAUD.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Alexandre MAZIN), Sylvette CHADELAUD (délégation de vote à Jean-Pierre NEXON), Estelle DELMOND (délégation de vote à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ, Camille DUODOGNON (délégation de vote à Josiane ROUCHUT), Jean-Pierre ESTRADE (délégation de vote à Catherine CELESTIN), Dominique GILLES (délégation de vote à Alain FAUCHER), Xavier NOUHAUD (délégation de vote à Roger CLEDAT), Michel PARVY (délégation de vote à Bernard DUMONT).

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2016-043 : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - BUDGET PRIMITIF 2016

Vu le Code des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de communes de Noblat,

Vu la délibération 2016-022 du 10 mars 2016 sur le Débat d'Orientations Budgétaires de la Communauté de communes de Noblat

Vu la délibération 2016-041 du 7 avril 2016 portant sur l'affectation du résultat 2015

Vu la délibération 2016-042 du 7 avril 2016 portant sur le vote de la fiscalité 2016

Monsieur le Président propose le budget primitif 2016 de la Communauté de communes de Noblat à l'assemblée délibérante.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 32 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Adopte le budget primitif 2016 de la Communauté de communes de Noblat.

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
5 734 229,00	5 734 229,00

INVESTISSEMENT :

DEPENSES (€)	RECETTES (€)
2 966 993,00	2 966 993,00

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 8 avril 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 25.04.2016

Publié ou notifié

Le : 25.04.2016

Le Président,

Alain DARBON

F.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT - BUDGET PRIMITIF 2016

Date de transmission de l'acte : 25/04/2016

Date de réception de l'accusé de réception : 25/04/2016

Numéro de l'acte : 2016-043 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160407-2016-043-DE

Date de décision : 07/04/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

